
LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
ET LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS HORS
DE LA COMMUNAUTÉ

Paul Fierens

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS HORS DE LA COMMUNAUTÉ (*)

1. INTRODUCTION

L'exposé qui va suivre est consacré à la coopération entre la Communauté Européenne et un groupe de pays du Tiers-Monde constitué par les soixante six États associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Après avoir défini la culture et le développement, deux concepts clefs de ma conférence, je commencerai par souligner, d'une part, la complémentarité naturelle et affective de la Communauté Européenne et de l'Afrique et, d'autre part, l'intérêt qui pousse ces deux partenaires à s'engager avec détermination dans une politique commune de coopération au développement.

Je retracerai ensuite l'historique de cette coopération qui remonte au traité de Rome et qui se poursuit actuellement selon les prescriptions de la troisième Convention de Lomé.

Je poursuivrai en commentant la répartition sectorielle des financements libérés par la Communauté Européenne en faveur du développement des pays associés, de manière à décrire leur utilisation.

J'enchaînerai en évaluant l'efficacité de cette coopération au développement et en faisant la critique de son esprit et de sa mise en oeuvre.

Enfin je terminerai en indiquant le rôle important que peuvent jouer les intellectuels et les universités de la Communauté Européenne et des pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Ils sont en mesure d'expérimenter avec rigueur et compétence les voies possibles d'une coopération au développement en harmonie avec les caractères socio-culturels des populations concernées. Leur démarche aidera les décideurs à prendre les mesures adéquates aux moments opportuns.

(*) Conferência proferida pelo autor no IDN, em 4 de Maio de 1987.

2. CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Avant d'entamer l'exposé proprement-dit, il me paraît nécessaire de préciser la signification que j'accorde à deux concepts de base: culture et développement. En procédant de la sorte tout malentendu à ce sujet sera évité.

La culture me paraît être avant tout le sens que les hommes sont capables de donner à leurs activités les plus diverses: économiques, sociales, politiques, artistiques, scientifiques, technologiques, qui concourent à un mieux vivre humain et collectif. La culture est un art de vivre à la fois à titre individuel et en société. La culture englobe autant les aspects de la vie quotidienne que les oeuvres de l'esprit. Ses composantes sont multiples: éthique, dialogue, savoir-faire, savoir critique et objectif, métaphysique, philosophie, spiritualité, religions, libre pensée, croyances subjectives, tolérance, solidarité, liberté, responsabilité, créativité, ... etc. La culture présente donc de nombreuses facettes; cette multiplicité et cette complexité sont à la base de l'identité culturelle spécifique des peuples, de leur enracinement dans le passé, de leurs besoins actuels et de leurs aspirations pour l'avenir. C'est là un fait qui doit demeurer à l'esprit de tous ceux qui sont amenés à collaborer avec des hommes appartenant à une culture différente de la leur.

Il y a également lieu de s'interroger sur la signification du terme développement à propos duquel certains vont jusqu'à prétendre qu'il s'agit d'une notion purement occidentale. Certes, il existe une conception occidentale du développement mais lorsqu'il est question de l'Afrique ou du Tiers-Monde en général, il convient de s'en dégager et de rechercher une définition plus générale applicable à tous les peuples.

A mon sens, le développement doit être conçu comme la voie qu'une collectivité s'est tracée pour réaliser ses propres objectifs de progrès technologique, économique, social et culturel. Dans cette optique la politique de coopération au développement des pays associés élaborée par la Communauté Européenne doit être basée, en ordre principal, sur la volonté de donner à ces pays le moyen de réaliser ces buts et, en particulier, de contribuer à l'épanouissement de leur dynamique interne, tout en leur apportant le bénéfice d'apports extérieurs en veillant à ce qu'ils soient réellement assimilés.

3. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES ÉTATS ASSOCIÉS ACP

Depuis le 1^{er} Janvier 1986, la Communauté Européenne se compose de douze pays: la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la République Fédérale d'Allemagne. Douze pays qui ont choisi d'unir leur destin, de mettre en commun leur potentiel et d'abandonner progressivement quelques unes de leurs prérogatives dans le but de construire un bloc de nations plus puissant et parlant d'une seule voix dans un certain nombre de domaines.

Depuis quelques années déjà, la Communauté Européenne agit dans des circonstances bien définies comme un ensemble bien soudé. C'est notamment le cas en matière de coopération avec des pays n'appartenant pas à la Communauté.

Mon propos d'aujourd'hui est précisément l'examen de ces relations avec des pays tiers. Néanmoins vous comprendrez aisément qu'il ne m'est pas possible de traiter ce sujet en un laps de temps raisonnable si celui-ci recouvre le reste du monde: Amérique du Nord, Amérique Latine, Afrique, Islam, bloc soviétique, Sud-Est asiatique, Chine, Japon, ... etc. Aussi, je crois raisonnable de limiter mon analyse et mes commentaires à la coopération entre, d'une part, la Communauté Européenne et, d'autre part, les États associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique que l'on a coutume de qualifier, en abrégé, de partenaires ACP. Le tableau ci-après en donne la liste.

LISTE DES PAYS ACP

Angola	Congo
Antigua et Barbuda	Cote D'Ivoire
Bahamas	Djibouti
Barbade	Dominique
Belize	Ethiopie
Benin	Fidji
Botswana	Gabon
Burkina Faso	Gambie
Burundi	Ghana
Cameroun	Grenade
Cap Vert	Guinée
Comores	Guinée-Bissau

(continue)

(continuation)

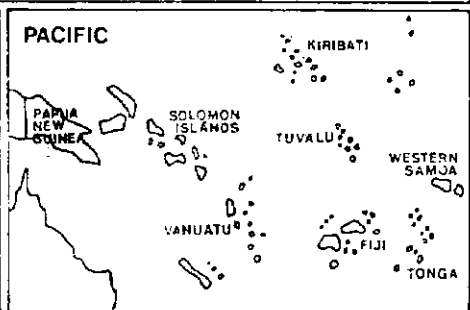
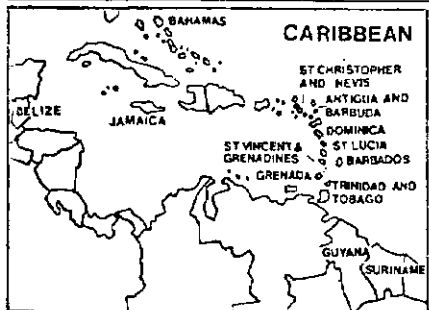
LISTE DES PAYS ACP

Guinée Equatoriale	Salomon
Guyane	Samoa Occidentales
Jamaïque	São Tomé et Príncipe
Kenya	Senegal
Kiribati	Seychelles
Lesotho	Sierra Leone
Liberia	Somalie
Madagascar	Soudan
Malawi	Suriname
Mali	Swaziland
Mauritanie	Tanzanie
Maurice	Tchad
Mozambique	Togo
Niger	Tonga
Nigéria	Trinité et Tobago
Ouganda	Tuvalu
Papouasie-Nouvelle Guinée	Vanuatu
Rwanda	Zaire
Saint Christopher et Nevis	Zambie
Sainte Lucie	Zimbabwe
Saint Vincent et Grenadines	

Les pays ACP, au nombre de soixante six, forment un ensemble impressionnant, aussi bien par son immensité (plus d'un tiers des États représentés à l'Organisation des Nations Unies) que par sa diversité. Comme le montre la carte, se groupe rassemble, à côté du continent africain et des États de l'Océan Indien (en tout 45 pays), 13 États des Caraïbes et 8 États du Pacifique. Il comprend des pays très diversement peuplés allant du Nigéria avec ses 95 millions d'habitants aux États de moins de 100 000 habitants, comme certaines îles des Caraïbes et du Pacifique ou les Seychelles. L'éventail des langues, des cultures, des systèmes politiques et, surtout, des situations économiques est très varié et certains des pays les plus pauvres du monde y cotoient d'autres nations déjà bien avancées sur la voie du développement et de l'industrialisation.

4. LA COOPÉRATION: UN INTÉRÊT VITAL POUR LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES ÉTATS ASSOCIÉS ACP

En limitant mon exposé aux soixante six pays ACP, je ne pose pas un acte aléatoire et mon choix n'est pas le fruit du hasard. Depuis des



siècles, les nations européennes — à titre individuel, bien entendu — se sont intéressées à ces territoires; leurs entreprises ont débouché sur la période coloniale qui a pris fin voici quelques années à peine. De cette période révolue ont cependant subsisté de solides relations d'intérêt partagé et des liens affectifs durables entre les anciennes colonies et les anciennes métropoles respectives. Cette situation est particulièrement importante en ce qui concerne l'Afrique.

La Communauté Européenne et l'Afrique sont des partenaires tout désignés parce que fondamentalement complémentaires: la Communauté Européenne a besoin de l'Afrique et l'Afrique a besoin de la Communauté Européenne. Ce besoin mutuel s'exprime sur différents plans: solidarité, social, économique, géo-politique, défense, ... etc.

Il importe de souligner avec insistance que l'association de la Communauté Européenne et des pays ACP sera bénéfique pour les deux partenaires à la condition que ceux-ci soient solides et forts. Actuellement, c'est loin d'être le cas. Dans un contexte de crise économique prolongée, l'Europe n'en finit pas de se construire et sa cohésion présente encore bien des défauts; c'est là un élément très fâcheux de faiblesse. D'autre part, la situation vécue par les partenaires ACP est largement pire. Comme la plupart des pays du Tiers-Monde ils se heurtent aux problèmes difficiles à surmonter du sous-développement, aggravés encore par des dettes extérieures souvent considérables et des régimes politiques offrant, bien souvent, peu de garantie de stabilité du fait de conflits internes persistants.

Il est donc indispensable d'achever au plus tôt la construction de l'Europe, non seulement dans les faits mais également dans les mentalités. Mais il est surtout impératif — et le temps presse — d'aider avec détermination nos partenaires ACP à se renforcer considérablement en pratiquant à leur égard une politique délibérée, lucide et efficace de coopération au développement. Ce n'est qu'en élevant le niveau de vie des habitants de ces pays, en luttant avec eux contre l'exode rural, contre la croissance anarchique des bidons-villes, contre la faim, contre la sécheresse, contre la malnutrition et la sous-alimentation, contre les maladies endémiques, contre l'analphabétisme, ... etc, que l'on arrivera à consolider et à rendre plus efficiente l'association de la Communauté Européenne et des pays ACP permettant son plein exercice et son fonctionnement harmonieux au bénéfice partagé de tous les partenaires. Je ne vois pas d'autre solution.

Il convient cependant de faire vite et de ne pas sombrer dans l'erreur des demi-mesures et des attermoissements qui conduiraient à la catastrophe et la Communauté Européenne et les pays ACP. L'enjeu relève de préoccupations socio-économiques, politiques et solidaires et implique également une composante relative à la défense.

Certains adversaires politiques ou économiques de la Communauté Européenne, qui ont tout intérêt à l'affaiblir, ont bien compris qu'en visant l'Afrique, c'est en réalité la Communauté Européenne qui est atteinte et ce, non seulement dans un futur immédiat mais également à long terme. Peu leur importe si leur action est contraire aux intérêts de l'Afrique avec laquelle ils sont incapables de mener à bien un partenariat conduisant au développement; leur but est ailleurs — impérialisme et hégémonie fanatique — et pour y parvenir l'Afrique ne constitue à leurs yeux qu'un instrument pour rendre la Communauté Européenne plus vulnérable.

L'invasion du continent africain par le bloc soviétique, ses satellites et ses vassaux est caractéristique à ce sujet. Il suffit de regarder la carte d'Afrique pour constater les dégâts et comprendre la stratégie déployée ces dernières années par le canal des occupations de terrain par les troupes cubaines, des agressions répétées perpétrées par les troupes libyennes, de l'exploitation insidieuse de conflits locaux, des coups d'État réussis ou avortés, de la présence active d'un nombre curieusement élevé de coopérateurs et conseillers des pays de l'Est.

Il faut également accorder la plus grande attention à la poussée de l'Islam en Afrique noire, à la multiplication des mosquées et des écoles coraniques, à la montée d'une intolérance religieuse teintée d'antioccidentalisme et à la menace de plus en plus arrogante de l'intégrisme fanatique.

Que sera demain l'action de puissances en devenir comme la Chine populaire?

La Communauté Européenne doit réagir dans son propre intérêt et dans celui de l'Afrique, non pas en substituant un impérialisme à un autre ou en faisant preuve à son tour d'intolérance religieuse mais, au contraire, en pratiquant de façon soutenue, de commun accord avec les pays ACP, une coopération à leur développement dans un contexte de partenariat, permettant aux ressortissants de ces pays de vivre une existence plus digne, plus heureuse, porteuse d'espérance en des futurs meilleurs. Cette politique communautaire de coopération au développement, qui est loin d'exclure

les actions bilatérales conduites individuellement par les pays européens, doit contribuer à construire une Afrique plus forte, plus stable, moins vulnérable et plus libre, c'est-à-dire, pour la Communauté Européenne, un partenaire idéal avec qui il sera plus facile d'élaborer un avenir commun pluriculturel et solidaire.

5. HISTORIQUE DE LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES ÉTATS ASSOCIÉS ACP

Qu'a fait jusqu'ici la Communauté Européenne en matière de coopération avec les pays ACP. Elle n'est heureusement pas restée inactive.

Il me paraît indiqué de retracer brièvement l'historique de cette action de manière à mieux comprendre la situation présente.

La politique de coopération européenne a commencé au moment de la signature du traité de Rome, il y a trente ans. A l'époque, cette décision répondait au souhait de certains pays européens signataires de conserver leurs relations économiques avec leurs anciennes colonies ou avec des territoires qui, dans les années suivantes allaient accéder à l'indépendance. La politique définie sur leurs instances fait l'objet de la quatrième partie du traité de Rome à laquelle a été annexée une convention d'application relative à l'association des anciennes colonies à la Communauté Européenne, conçue pour une période de cinq ans. Cette même convention instaurait de plus le Fonds Européen de Développement (en abrégé FED) qui fournit à la Communauté les ressources nécessaires à sa coopération financière et technique avec les pays associés. A l'époque ceux-ci étaient dénommés pays et territoires d'outre-mer (en abrégé PTOM) et certains d'entre eux sont devenus par la suite des États ACP.

A partir de 1960, un grand nombre d'anciens pays et territoires d'outre-mer, en particulier ceux d'Afrique, ont accédé à l'indépendance. Il a donc fallu créer de nouvelles relations de coopération entre la Communauté et les 18 États africains et malgache associés (en abrégé EAMA). C'est ainsi que fut signée pour cinq ans la première Convention de Yaoundé, venue à expiration en 1970, et suivie par la seconde Convention de Yaoundé qui renouvelait la coopération pour une nouvelle période de cinq ans. Ces Conventions étaient fondées sur la reconnaissance de la souveraineté nationale des pays signataires.

Avec l'entrée dans la Communauté Européenne, en 1973, du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni, il devint nécessaire d'étendre la politique de coopération au développement de la Communauté aux anciennes colonies britanniques. Cette circonstance a conduit à la signature, le 28 Février 1975, de la Première Convention de Lomé, couvrant la période du 1^{er} Avril 1976 au 31 Décembre 1980. En outre, le 6 Juin 1975 s'est créé, à Georgetown en Guyane, le groupe des États ACP dont il a été question plus haut.

À la première Convention de Lomé a succédé, jusqu'au 28 Février 1985, la deuxième Convention de Lomé. La troisième Convention de Lomé a été signée le 8 Décembre 1984. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} Mai 1986 (c'est-à-dire après l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne) et viendra à expiration fin Février 1990. La nouvelle Convention de Lomé associe à la Communauté Européenne 66 États ACP indépendants. Ses signataires comprennent l'ensemble de l'Afrique indépendante au Sud du Sahara, puisque le Mozambique et l'Angola sont parties à la nouvelle Convention. Il convient d'ajouter à ce groupe un petit nombre de pays et de territoires d'outre-mer (PTOM) tels que Sainte-Hélène, les Antilles néerlandaises et la Nouvelle Calédonie, qui font l'objet d'un régime spécial.

Au niveau des structures politiques, les Conventions de Lomé prévoient comme institutions un Conseil des ministres et un Comité des ambassadeurs; pour leur part, les États ACP sont dotés d'une structure administrative propre, articulée sur le Secrétaire Général, qui a son siège à Bruxelles.

A l'aide financière accordée aux États ACP à charge du Fonds Européen de Développement (FED) il faut ajouter les prêts consentis par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ceux-ci sont réservés pour des investissements paraissant susceptibles de présenter une rentabilité économique et financière suffisante. Dans l'octroi de tels prêts, la BEI prend en compte la situation économique et financière de l'État ACP concerné et des facteurs pouvant garantir le service de la dette.

Le tableau suivant résume les principales étapes de l'évolution de la coopération de la Communauté Européenne au développement des États ACP depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome. Il rassemble quelques données chiffrées à ce sujet.

Convention (Fonds)	Date d'entrée en vigueur	Nombre de pays	Population totale (millions)	Aide totale (millions Ecus)	
				FED	BEI Ressources propres
Traité de Rome					
IVe partie (1er FED)	1.1.58	31	55	581	—
Yaoundé I (2ème FED)	1.7.64	18	69	666	64
Yaoundé II (3ème FED)	1.1.71	19	80	843	90
Lomé I (4ème FED)	1.4.76	46	250	3072	390
Lomé II (5ème FED)	1.1.81	57	348	4724	685
Lomé III (6ème FED)	1.5.86	66	413	7400	1100

Au fur et à mesure des Conventions, de nouvelles méthodes de financement et de nouveaux types d'aide ont été mis au point, à charge du Fonds Européen de Développement. C'est ainsi que la première Convention de Lomé a introduit le STABEX — système de stabilisation des recettes d'exportation des produits agricoles — dans le but de fournir aux pays ACP les fonds nécessaires pour compenser les pertes de recettes résultant de la fluctuation des cours ou de la production des denrées agricoles exportées vers les pays de la Communauté Européenne.

C'est également dans le cadre de la première Convention de Lomé qu'a été conçue l'idée du financement de programmes de micro-réalisations avec la participation active des collectivités locales des pays ACP.

Sous la deuxième Convention de Lomé, est apparue une autre innovation, le système SYSMIN, dans le but d'aider les États ACP fortement tributaires de leurs exportations minières vers la Communauté, à remédier aux effets, préjudiciables sur leurs revenus, des graves perturbations temporaires touchant le secteur minier. Cette même Convention a aussi amélioré le mécanisme du financement prioritaire des États ACP les moins développés, enclavés et insulaires.

Enfin, les différentes Conventions de Lomé ont prévu des crédits d'aide d'urgence afin d'attribuer des aides humanitaires mises en oeuvre à la suite

de calamités naturelles ou de circonstances extraordinaires ayant des effets comparables. Ces dispositions ont permis à la Communauté Européenne d'intervenir rapidement et efficacement pour enrayer la famine affectant une vingtaine de pays d'Afrique, pour réaliser un plan de réhabilitation et de relance des pays africains les plus affectés par la sécheresse (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Soudan, Ethiopie, Mozambique et Angola) pour aider l'industrie au Zaïre, l'agriculture en Zambie et la reconstruction en Somalie.

6. CONTENU SECTORIEL DE LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES ÉTATS ASSOCIÉS ACP

Examinons maintenant la répartition sectorielle des financements à charge du Fonds Européen de Développement. Cette analyse permet de se faire une idée de leur utilisation secteur par secteur et de leur importance relative.

Le tableau suivant résume la situation pour les première et deuxième Conventions de Lomé (4e et 5e FED).

VENTILATION DE L'AIDE ENGAGÉE PAR SECTEUR

<i>Secteur</i>	<i>4e FED</i>	<i>5e FED</i>
Transports et Communications	24,1 %	17,6 %
Production rurale	23,7 %	25,8 %
Industrialisation	14,3 %	20,9 %
Hydraulique, édilité, habitat	3,7 %	6,3 %
Enseignement et formation	8,2 %	6,9 %
Santé Publique	2,3 %	1,9 %
Tourisme	0,2 %	0,6 %
Promotion commerciale	1,0 %	1,4 %
Divers	22,5 %	18,6 %

Il est également intéressant d'investiguer la ventilation sous-sectorielle des principaux secteurs cités ci-dessus. Les tableaux suivants rassemblent les données relatives aux deux premières Conventions de Lomé.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

<i>Sous-Secteurs</i>	<i>4e FED</i>	<i>5e FED</i>
Projets généraux	2,9 %	2,0 %
Routes et Ponts	72,5 %	74,0 %
Chemins de Fer	9,9 %	8,7 %
Ports et Voies Fluviales	6,2 %	5,8 %
Aéroports	3,8 %	4,2 %
Télécommunications	4,7 %	5,3 %
Météorologie	0,025 %	—

PRODUCTION RURALE

<i>Sous-Secteurs</i>	<i>4e FED</i>	<i>5e FED</i>
Projets généraux	9,4 %	10,9 %
Plantations	24,5 %	17,9 %
Aménagements agricoles	12,1 %	7,3 %
Agriculture	28,2 %	27,2 %
Dév. des coopératives — Crédit Commerce	—	1,7 %
Élevage	9,6 %	10,3 %
Pêche	2,9 %	3,9 %
Forêts	2,5 %	0,9 %
Projets intégrés	6,6 %	12,6 %
Divers	4,2 %	7,3 %

INDUSTRIALISATION

<i>Sous-Secteurs</i>	<i>4e FED</i>	<i>5e FED</i>
Projets généraux	9,8 %	20,0 %
Industries extractives	4,5 %	27,3 %
Métallurgie	2,5 %	—
Industries chimiques	2,7 %	1,7 %
Industries manufacturières	24,6 %	10,2 %
Industries agro-alimentaires	3,0 %	7,2 %
Energie	39,8 %	32,0 %
Infrastructure et projets industriels	1,6 %	1,3 %
Artisanat et petites industries	0,7 %	0,3 %
Projets intégrés	10,8 %	—

HYDRAULIQUE, EDILITE ET HABITAT

<i>Sous-Secteurs</i>	<i>4e FED</i>	<i>5e FED</i>
Projets généraux	11,2 %	29,3 %
Hydraulique villageoise	42,4 %	39,6 %
Adduction d'eau	18,0 %	22,0 %
Assainissements urbains	13,5 %	5,7 %
Aménagements urbanistiques	14,9 %	3,4 %

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

<i>Sous-Secteurs</i>	<i>4e FED</i>	<i>5e FED</i>
Projets généraux	3,0 %	2,0 %
Infrastructure d'enseignement	48,6 %	32,0 %
Programmes de formation professionnelle et instruction	5,7 %	13,3 %
Bourses	42,7 %	52,2 %
Stages et formation	—	0,5 %

7. EXAMEN CRITIQUE DE LA COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES ÉTATS ASSOCIÉS ACP

Après avoir donné un descriptif sommaire de l'aide financière accordée aux pays ACP par la Communauté Européenne et avoir indiqué le volume de celle-ci au niveau des différents secteurs et sous-secteurs principaux, il convient maintenant d'évaluer l'efficacité de cette coopération au développement et de suivre l'évolution de l'esprit avec lequel les Conventions successives ont été élaborées et mises en oeuvre.

En premier lieu il apparaît clairement qu'avant la troisième Convention de Lomé l'essentiel de l'effort de coopération a porté sur les aspects économiques et technologiques. Par contre, les facteurs socio-culturels ont été négligés avec la conséquence malheureuse que nombre de projets financés par la Communauté Européenne ont conduit à des résultats médiocres voire négatifs, faute d'avoir tenu compte des aspirations profondes des populations concernées et de leur enracinement culturel.

Il a fallu attendre la troisième Convention de Lomé pour mettre l'accent sur l'épanouissement de l'individu. Il est cependant évident que celui-ci doit être le but ultime de tous les efforts de développement, qu'il est au centre de toute le processus et que sa dignité doit être respectée. Cela va évidemment de soi mais, je répète, l'expérience a montré que la politique de développement menée par la Communauté Européenne a, dans le passé, souvent omis de prendre appui sur les structures sociales et les facteurs culturels existants et qu'elle a eu plutôt tendance à imposer aux États ACP,

en matière de développement, des idées puisées dans le milieu culturel européen.

On s'explique mal, à cet égard, l'inertie des responsables de la politique de développement de la Communauté Européenne car, depuis la signature de la première Convention de Lomé, les remarques et les critiques de l'option essentiellement économique et technologique de celle-ci n'ont pas manqué de se manifester. Je citerai par exemple le colloque mondial, organisé à Genève du 19 au 23 Janvier 1976 par l'Institut International d'Études Sociales, sur les implications sociales d'un nouvel ordre économique international. Cette manifestation internationale a réuni cent vingt sept personnes de très nombreux pays ainsi que des représentants de la famille des Nations Unies, des institutions de recherche et des associations transnationales. Les réflexions des participants constituèrent une mise en garde contre la tentation d'instaurer un nouvel ordre fondé sur la primauté de l'économique et qui conduirait à négliger ses finalités humaines et sociales.

En deuxième lieu, la troisième Convention de Lomé révèle une prise de conscience salutaire, qui ne s'était pas manifestée auparavant, selon laquelle les initiatives et la conception de leur propre développement doivent venir des pays ACP eux-mêmes. Ce processus peut-être favorisé et soutenu par la Communauté Européenne mais en aucun cas être créé de toute pièce par des forces extérieures. Dans cette optique les promoteurs de la troisième Convention de Lomé ont choisi, avec sagesse, d'insérer l'aide financière de la Communauté Européenne aux pays ACP dans la politique de développement arrêtée par chacun d'eux et, par conséquent, de contribuer à la réalisation de celle-ci après une concertation approfondie avec les responsables de cette politique.

En troisième lieu, il faut souligner que la troisième Convention de Lomé a accordé une haute priorité au développement rural. Ce coup de barre, par rapport aux deux Conventions précédentes, est bénéfique et répond bien à une nécessité apparue à maintes reprises sur le terrain. On peut seulement regretter qu'il n'ait pas eu lieu plus tôt. Ici également de nombreuses voix se sont élevées, depuis plusieurs années, pour attirer l'attention des décideurs du Nord et du Sud sur cette priorité évidente. Je citerai comme exemple le Symposium International organisé à mon initiative, en 1982 à Bruxelles, par l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer sur le thème «Villes et Campagnes: problèmes des pays en développement». Le problème a été largement discuté par d'éminents spécialistes

venus du Nord et du Sud, sous ses nombreux aspects, l'ensemble étant coordonné, par mes soins, dans un esprit interdisciplinaire. Notons que l'un des principaux orateurs était le Secrétaire Général du groupe des États associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Dans le passé la plupart des pays ACP n'ont pas consacré une attention suffisante au développement rural et ils ont considéré le secteur moderne, essentiellement l'industrie, comme le moteur d'une croissance plus rapide. Ce choix est, dans une large mesure, imputable aux pays en développement eux-mêmes aux yeux desquels le développement rural représentait le maintien de structures économiques traditionnelles démodées. L'expérience pénible de l'industrialisation faite sans mesure et la désaffectation de l'agriculture dans de nombreux pays ACP ont finalement amené presque tout le monde à comprendre que l'agriculture est très importante pour répondre aux besoins de populations de plus en plus nombreuses, notamment en Afrique. C'est la raison pour laquelle, au cours de négociations ad hoc, la plupart des pays ACP ont fait savoir à la Communauté Européenne que le choix s'était porté sur la concentration de l'aide de la Communauté en faveur du développement rural dans le but d'enrayer l'exode rural vers les bidons-villes et d'arriver le plus rapidement possible à un degré plus important d'autosuffisance au niveau de la production alimentaire. En relation avec cette priorité des activités annexes visent à améliorer la qualité de la vie dans les régions rurales (santé, énergie, éducation, alphabétisation, infrastructure économique, industrie agroalimentaire, ... etc.) tout en tenant compte bien entendu des aspects socio-culturels, l'ensemble s'articulant sur un plan interdisciplinaire.

En quatrième lieu, la troisième Convention de Lomé a pris en compte, avec raison, le problème des coûts d'entretien des investissements existants. Maintenant que de nombreux pays ACP ont grosso modo mis en place les transports de base et autres infrastructures, l'entretien devient prioritaire par rapport à de nouveaux projets d'investissements, notamment dans la mesure où ces pays manquent souvent des ressources nécessaires pour assurer la maintenance des investissements acquis. Le bon sens même impose ce choix grâce auquel on évite la détérioration de l'infrastructure déjà installée plutôt que d'engager de nouvelles dépenses dans des investissements dont on ne pourra pas davantage assurer l'entretien.

Nous avons constaté plus haut que des problèmes, se posent au niveau de l'évaluation, sur le terrain, des résultats de l'aide financière de la

Communauté Européenne et de la transmission rapide de l'information correcte de ces réalités concrètes aux décideurs. Ceux-ci doivent pouvoir en disposer dans les plus brefs délais de manière à leur permettre d'agir avec un temps de réponse raisonnable compatible avec le rythme de l'évolution, dans l'espace et dans le temps, des besoins ressentis par les populations des pays ACP et ce au fur et à mesure que s'accomplissent les étapes du développement. Ce point est particulièrement important car il conditionne le succès des entreprises menées en faveur du développement au sein de l'association de la Communauté Européenne et des pays ACP. En replaçant cette action dans le contexte décrit au début de cet exposé il est impératif de les réussir; c'est l'intérêt fondamental tant de la Communauté Européenne que des États ACP.

Il m'est difficile de formuler ici des propositions de réforme du système qui reviennent en fait aux différents partenaires de l'association.

8. RÔLE DES INTELLECTUELS ET DES UNIVERSITÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES ÉTATS ASSOCIÉS ACP

Par contre, je crois utile d'insister sur le rôle clef que peuvent jouer les intellectuels et les universités qui les forment, appartenant soit au groupe des pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, soit à la Communauté Européenne. Ils sont en effet en mesure d'expérimenter avec rigueur et compétence les voies possibles d'une coopération au développement et d'aider les décideurs du Nord comme du Sud à prendre les mesures adéquates aux moments appropriés en les informant des résultats positifs ou négatifs de leur démarche.

Voyons les choses de plus près.

A côté de ses fonctions classiques de formation et de pratique de la recherche scientifique, l'université d'aujourd'hui est appelée à s'ouvrir, dans un esprit multidisciplinaire et interdisciplinaire, sur son environnement socio-culturel, économique et technologique. Elle bénéficie d'une ouverture simultanée sur la région où elle est implantée et sur le reste du monde; son enracinement régional est aussi incontestable que le caractère universel de sa mission. Aussi elle peut mener une action capitale

en matière de développement et de coopération au développement à condition qu'elle vive réellement en symbiose avec les populations qui l'entourent et ne se confine pas dans une tour d'ivoire. Si elle suit cette voie, l'université est à même de déceler les besoins exprimés ou potentiels de sa région et de son pays et d'explorer les solutions possibles susceptibles de les satisfaire. Cette recherche-action permet à l'université de prendre régulièrement le pouls de la population et d'observer ses réactions d'ordre social et culturel face à l'incontestable agression que constituent certaines innovations économiques et technologiques, liées au développement. Allant plus loin, elle est amenée à discerner les grands axes de l'évolution que la société est susceptible de connaître dans l'avenir, ce qui l'aide à former aujourd'hui les hommes de demain. Enfin, s'adressant à un public bien plus large que sa clientèle estudiantine traditionnelle, l'université, en plein accord avec les autorités du pays, est conduite à inciter les habitants à mieux vivre en s'engageant dans la voie d'un développement national solidaire, source de confiance et d'espérance dans le futur.

En second lieu, pour sa région et son pays, l'université est l'une des fenêtres ouvertes sur le monde qui préviennent l'enlissement stérile dans un ghetto culturel où risquent de s'enfermer les collectivités qui se replient sur elles-mêmes. Par le biais d'une coopération interuniversitaire internationale, dont il convient de souligner le caractère nécessairement solidaire, l'université donne à son pays, d'une part, un accès aisé au patrimoine scientifique commun à l'humanité entière et, d'autre part, une vision lucide, critique et réaliste de la coopération au développement. Les résultats de sa recherche-action constituent, à cet égard, une référence privilégiée et un point d'appui lors du choix difficile, par les responsables politiques, des axes préférentiels du développement socio-économique et technologique en harmonie avec l'enracinement culturel. Enfin l'université apporte à son pays la connaissance et la compréhension de la culture des autres parties du monde et lui permet, à ce contact, d'enrichir sa propre culture, de tuer dans l'oeuf les réflexes racistes et xénophobes et d'ouvrir la voie à une solidarité universelle.

La coopération internationale entre universités vivant chacune en harmonie avec leur propre collectivité me paraît constituer la clef de voûte du système. Le succès de l'opération implique la réussite de l'intégration des universités à leur région et de surcroît la mise en place d'une

coopération interuniversitaire efficace, l'ensemble s'articulant dans l'optique volontariste d'une co-développement pluriculturel et solidaire.

Telle est la tâche que peuvent assumer simultanément les intellectuels et les universités de la Communauté Européenne et des pays ACP qui lui sont associés. Leur devoir est d'apporter une contribution de cet ordre au succès de la coopération entre ces deux groupes d'États et ce en référence à l'enjeu capital qui la sous-tend.

9. UN EXEMPLE CONCRET: LE JUMELAGE ENTRE LES UNIVERSITÉS DE LUBUMBASHI ET DE MONS

Pour illustrer les propos qui viennent d'être formulés, je mentionnerai, à titre d'exemple, la recherche-action interdisciplinaire menée conjointement, sous ma coordination, par l'université zairoise de Lubumbashi et l'université belge de Mons, dans le domaine du développement rural intégré de communautés villageoises africaines. Cette recherche-action, qui a commencé en 1982, consiste à expérimenter sur le terrain diverses voies possibles du développement rural intégré afin de sélectionner celles qui sont susceptibles d'apporter un mieux-être durable aux populations des campagnes, qui soient compatibles avec leurs aspirations socio-culturelles et qui conduisent à un progrès dont celles-ci puissent assumer seules la gestion. Elle a également pour objectif de mettre en lumière les freins au développement et de proposer des solutions pour les éliminer.

La recherche-action se situe dans le cadre de la politique de large ouverture de l'université de Lubumbashi sur son environnement socio-culturel, économique et technologique. Elle implique simultanément la Faculté Polytechnique, la Faculté des Sciences, la Faculté de Médecine, la Faculté de Médecine Vétérinaire, la Faculté des Sciences Sociales et la Faculté des Sciences Economiques. De plus, afin d'avoir la certitude de réaliser une recherche-action interdisciplinaire représentant un tout réellement bien soudé, l'université de Lubumbashi a créé, dès 1982, un Centre Interdisciplinaire pour le Développement dont le rôle est d'harmoniser et de rentabiliser au mieux le travail impliquant simultanément des domaines différents.

Observons également que la coopération interuniversitaire internationale est assurée par l'intervention active permanente de l'université de

Mons jumelée avec celle de Lubumbashi et assistée par d'autres institutions universitaires belges: l'université de Bruxelles, l'université de Liège, la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux et l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers.

La recherche-action, qui présente notamment un important volet formation, a pour cadre le village coutumier du Chef Katanga (4000 habitants situé à 80 km de Lubumbashi. Cette localité est devenue, avec l'adhésion et la participation de ses habitants, un village pilote, c'est-à-dire un laboratoire en vraie grandeur où l'université, les villageois et l'administration locale collaborent dans un esprit de partenariat.

Les différentes composantes du programme interdisciplinaire global correspondent chacune aux principaux critères de bien-être formulés par les villageois eux-mêmes: santé publique, agriculture et génie rural, énergie, matériaux de construction et habitat, technologie traditionnelle, instruction et éducation des enfants. L'université y a ajouté une composante aspects socio-culturel qui accompagne toutes les études à caractère plus technique. Ces composantes constituent un tout cohérent mais, de plus, sont expérimentées chacune dans un contexte interdisciplinaire.

Enfin, notons que les acteurs de la recherche-action se préoccupent de l'effet multiplicateur, en faveur d'autres villages, des solutions positives acquises et que des réalisations dans cette perspective existent dès à présent.

10. CONCLUSIONS

Me voici au terme de cet exposé et il me faut conclure. Je pourrais le faire en résumant les points principaux.

Néanmoins, en guise de conclusion, je préfère énoncer quelques réflexions à l'usage de ceux qui, du haut en bas de l'échelle, de près ou de loin, exercent une responsabilité en matière de coopération au développement:

- Trop d'experts traversent l'Afrique sans rencontrer l'homme africain. A la limite, ils veulent résoudre les problèmes de l'Afrique à la place des africains.
- Il ne faut pas affubler l'Afrique de prothèses qui connaissent un phénomène de rejet car non assumées.
- L'Afrique ne doit pas chercher son avenir dans le passé des autres.

- L'Afrique doit éviter de produire ce qu'elle ne consomme pas et de consommer ce qu'elle ne produit pas.
- La culture n'est pas un résidu de la croissance économique.
- Un peuple qui renonce à sa culture cesse d'exister.

Enfin je terminerai cette conférence en vous livrant trois préceptes que je tiens d'un ami africain et dont vous apprécierez la sagesse:

- Un seul pied n'ouvre pas un sentier.
- On creuse un puit en vue de la soif de demain.
- On ne rase pas la tête de quelqu'un en son absence.

Paul Fierens

Professeur titulaire à l'Université de Mons
Membre titulaire de l'Académie Royale
des Sciences d'Outre-Mer